



*Communauté de
Communes du
Canton de
Coutances*



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 3 MARS 2010**

L'an deux mil dix, le mercredi trois mars à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel de Ville de Coutances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Président

Ordre du jour :

- N°1 - Désignation d'un secrétaire de séance
 - N°2 - Approbation du compte rendu du 26 janvier 2010
 - N°3 - Budget "Parc d'Activités du Château de la Mare » : CA 2009.
 - N°4 - Budget "Parc d'Activités du Château de la Mare » : Compte de Gestion 2009
 - N°5 - Budget "Parc d'Activités du Château de la Mare » : affectation du résultat
de la section de fonctionnement 2009
 - N°6 - Budget "Parc d'Activités du Château de la Mare » : BP 2010
 - N°7 - CPI : Aménagement de l'Écoulanderie
 - N°8 - CPI : constitution d'un groupement de commande pour travaux aménagement de l'Écoulanderie
 - N°9 - Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
 - N°10 - Confirmation adhésion au FSL
 - N°11 - Confirmation adhésion FAJD
 - N°12 - Fixation des taux de promotion pour avancement de grade année 2010
 - N°13 - Tableau des emplois communautaires
 - N°14 - Aides sociales en faveur des fonctionnaires territoriaux pour l'année 2010
 - N°15 - Renouvellement projet "composteurs de jardin"
 - N°16 - Actualisation des tarifs du service de repas à domicile
 - N°17 - Modification d'un temps de travail à temps non complet
- Questions diverses

PRESENTS :

Mr Cl. Périer
Mme MF Leconte
Mr B. Ferrand
Mr Philippe Vaugeois
Mme V. Lemonnier
Mme Anita Manson
Mme A. Bataille
Mme Blandine Groud
Mr Sébastien Grandin
Mr Y. Lamy
Mr David Lerouge
Mr G. Gaunelle
Mr D. Longeron
Mme Delphine Fournier
Mr E. Savary

Mr M. Guillon
Mme Martine Vernier
Mr Didier Ledoux
Mme F. Voisin
Mr Claude Rivey
Mme Jeanne Touchard
Mr Claude Vallée
Mr Lehericey

Mme Josette Leduc

ABSENTS EXCUSES : Mme E. Lesage, Mme N. H elaine, Mr F. Lebas, Mme AS. Sorel, Mr JM Cousin, Mr JD Bourdin, Mr Bernard Maury, Mr Guillaume H elie, Mme H. Lechartier, Mr Legraverend.

PROCURATIONS :

Madame SOREL a donn e procuration   Madame LEDUC.

Monsieur HELIE a donn e procuration   Monsieur RIVEY.

N  1 – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur VALLEE, d sign  conform ment   l'article L 2121.15 du Code G n ral des Collectivit s Territoriales, remplit les fonctions de Secr taire.

N 2 – COMPTE RENDU DE SEANCE DU 26 JANVIER 2010

Le compte rendu de s ance du 26 janvier 2010 a  t  approuv    l'unanimit .

N  3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE DU PARC D'ACTIVITES DU CHATEAU DE LA MARE.

Il est propos  au Conseil de Communaut  d'approuver le compte administratif 2009 du Budget   Comptabilit  Distincte du Parc d'activit s du Ch teau de la Mare dont les principales caract ristiques sont les suivantes :

| Ex cution Budg taire Exercice 2009 | | | | | |
|------------------------------------|--|-------|---|-------------------------------|-------------------------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total Cumul  |
| RECETTES | Pr vision budg taire totale | A | 2 440 754,12 | 963 800,00 | 3 404 554,12 |
| | Titre de recettes  mis | B | 2 381 507,01 | 829 426,00 | 3 210 933,01 |
| | Rattachements | C | | | |
| | Restes   r aliser | D | | | |
| DEPENSES | Autorisations budg taires totales | E | 1 172 000,00 | 974 400,00 | 2 146 400,00 |
| | Engagements | F | | | |
| | Mandats  mis | G | 1 172 051,73 | 824 445,54 | 1 996 497,27 |
| | Rattachements | H | | | |
| | D penses engag es non mandat es | I=F-G | | | |
| | D penses engag es non rattach es | J=F-H | | | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | Exc dent | B-G | 1 209 455,28 | 4 980,46 | 1 214 435,74 |
| | D ficit | G-B | | | |
| | Restes   r aliser | | | | |
| | Exc dent | C-G | | | |
| RESULTAT REPORTE | Exc dent | | | 10 600,00 | |
| | D ficit | | 1 268 754,12 | | 1 258 154,12 |
| RESULTAT CUMULE | Exc dent | | | 15 580,46 | -43 718,38 |
| | D ficit | | 59 298,84 | | |
| | | | | | |
| | R sultat   la cl ture de l'exercice pr c dent | | Part affect e   l'investissement | R sultat de l'exercice | R sultat de la cl ture |
| Investissement | -1 268 754,12 | | - | 1 209 455,28 | -59 298,84 |
| Exploitation | 1 411 633,06 | | 1 401 033,06 | 4 980,46 | 15 580,46 |
| Total Cumul  | 142 878,94 | | 1 401 033,06 | 1 214 435,74 | -43 718,38 |

Le Conseil de Communaut ,

- Apr s l'expos  de Monsieur VAUGEOIS, Vice-Pr sident,

- Apr s que Monsieur VAUGEOIS ait rappel  l'importance du r le de la communaut  de communes en mati re  conomique, ait ajout  que les investissements effectu s en soutien   la

SA PICOT ne doivent pas être regrettés car ils ont permis de conserver des emplois, puis ait attiré l'attention de l'Assemblée qu'en cas de perte d'une location, l'intervention du budget général sera indispensable alors que ce dernier sera fortement impacté par le projet de cinéma,

- Après que Monsieur GRANDIN ait demandé des précisions sur la probable augmentation du compte 61522 entretien de bâtiment et sur le fait que l'acquisition du terrain route de Coutainville pour la gendarmerie n'apparaît pas dans le compte administratif,

- Après que Monsieur le Président ait indiqué que les dépenses d'entretien seront nécessairement amenées à progresser, toutefois dans des proportions raisonnables, et que le terrain situé route de Coutainville a été acquis avant 2009 raison pour laquelle aucun compte le concernant n'a été mouvementé en 2009,

- Après avoir pris connaissance du compte administratif,

APPROUVE le compte administratif 2009 du budget à comptabilité distincte du parc d'activités du château de la mare.

Ainsi fait et délibéré.

N° 4 - COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE DU CHATEAU DE LA MARE.

Il est également proposé au Conseil de Communauté d'approuver le compte de gestion 2009 du budget à comptabilité distincte du Château de la Mare établi par Monsieur le Receveur Municipal et dont les résultats sont strictement conformes au compte administratif.

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, Vice-Président,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2009 du budget à comptabilité distincte du parc d'activités du château de la mare.

Ainsi fait et délibéré.

N° 5 - BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE DU PARC D'ACTIVITES DU CHATEAU DE LA MARE : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2009

Conformément à ce que prévoit l'instruction comptable M14, il convient de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2009 de l'opération Parc d'Activités du Château de la Mare.

Ce résultat s'établit à 15 580.46€ qu'il est proposé d'affecter comme suit :

-Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 15 580,46€

-Compte 002 : Excédents de fonctionnement reporté : néant.

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, Vice-Président,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2009 du parc d'activités du château de la mare qui s'élève à 15 580,46 €.

-Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 15 580,46€

-Compte 002 : Excédents de fonctionnement reporté : néant.

Ainsi fait et délibéré.

**N° 6 - BUDGET PRIMITIF 2010 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE DU
PARC D'ACTIVITES DU CHATEAU DE LA MARE**

Le Budget Primitif 2010 du Budget à Comptabilité Distincte du Parc d'Activités du Château de la Mare s'élève tant en recettes qu'en dépenses à 1 362 236,46 € se répartissant comme suit :

BALANCE GENERALE du BUDGET PRIMITIF 2010

Collectivité : Communauté de Communes du Canton de Coutances
 Budget à comptabilité distincte : Parc d'Activités du Château de la Mare
 Document budgétaire : Budget Primitif 2010

| Comptes | LIBELLES | DEPENSES | | RECETTES | |
|---------|--|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| | | Opérations réelles | Opérations d'ordre | Opérations réelles | Opérations d'ordre |
| | INVESTISSEMENT | 636 536,46 | | 636 536,46 | |
| | | 606 536,46 | 30 000,00 | 110 036,46 | 526 500,00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | | 15 580,46 | |
| 13 | Subventions d'investissement | | | 1 986,00 | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 502 237,62 | | 1 000,00 | |
| 19 | <i>Différences sur réalisations d'immobilisations</i> | | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | 45 000,00 | | | |
| 040 | <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | | 30 000,00 | | 461 000,00 |
| 021 | <i>Virement de la section de fonctionnement</i> | | | | 65 500,00 |
| 024 | Prix de cession d'immobilisations | | | 91 470,00 | |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | 59 298,84 | | | |
| | FONCTIONNEMENT | 725 700,00 | | 725 700,00 | |
| | | 199 200,00 | 526 500,00 | 695 700,00 | 30 000,00 |
| 60 | Achats et variation des stocks | 30 000,00 | | | |
| 61 | Services extérieurs | 3 000,00 | | | |
| 62 | Autres services extérieurs | 0,00 | | | |
| 63 | Impôts, taxes et versements assimilés | 63 000,00 | | | |
| 64 | Charges de personnel | | | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 200,00 | | | |
| 66 | Charges financières | 102 000,00 | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 | | | |
| 042 | <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | | 461 000,00 | | |
| 043 | <i>Opér. d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i> | | 0,00 | | |
| 70 | Ventes de prod. fabriqués, prest. de services | | | 91 000,00 | |
| 72 | Production immobilisée | | | | |
| 73 | Impôts et taxes | | | | |
| 74 | Dotations, subventions et participations | | | 70 000,00 | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | | 534 700,00 | |
| 76 | Produits financiers | | | 0,00 | |
| 77 | Produits exceptionnels | | | 0,00 | |
| 042 | <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | | | 0,00 | 30 000,00 |
| 023 | <i>Virement à la section d'investissement</i> | | 65 500,00 | | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | | | |
| | TOTAL | 805 736,46 | 556 500,00 | 805 736,46 | 556 500,00 |
| | | 1 362 236,46 | | 1 362 236,46 | |
| | Excédent | | | 0,00 | |
| | Déficit | | | | |

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, Vice-Président,
- Après lecture du commentaire annexé au document budgétaire,
- Après avoir pris connaissance du détail de ce budget,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2010 du budget à comptabilité distincte du parc d'activités du château de la mare.

Ainsi fait et délibéré.

N° 7 - CONTRAT DE POLE INTERCOMMUNAL : AMENAGEMENT DE L'ÉCOULANDERIE

Concernant le contrat de pôle intercommunal, le conseil de communauté a par délibération du 27 juin 2007 :

APPROUVÉ les dossiers techniques préparés en concertation avec les communes par le bureau d'étude Prytech.

APPROUVÉ le plan de financement détaillé.

SOLLICITÉ du Conseil Régional une subvention totale de 322 131,70 € pour la réalisation de cette opération.

PRÉCISÉ que le mode de consultation des entreprises sera l'appel d'offres ouvert.

AUTORISÉ Monsieur le Président à signer les marchés à passer avec les entreprises qui seront retenues par la commission d'appel d'offres.

AUTORISÉ Monsieur le Président à prendre toute initiative nécessaire à la mise en œuvre de l'opération.

Cette délibération s'applique aussi bien au projet d'aménagement du village de l'Écoulanderie à Coutances dont les dossiers de consultation des entreprises sont en cours de rédaction qu'elle s'appliquait aux projets réalisés en 2007-2009 à savoir l'aménagement des bourgs de Courcy, Nicorps, Saint-Pierre de Coutances et Saussey, Camberton et Bricqueville-la-Blouette.

Cependant concernant le village de l'Écoulanderie, le projet a quelque peu évolué depuis le printemps 2007. Par ailleurs, la ville de Coutances va entreprendre des travaux d'amélioration des réseaux parallèlement aux travaux du CPI. A cet effet, il est proposé au conseil la constitution d'un groupement de commande entre la ville de Coutances et la Communauté pour la réalisation des travaux. La durée prévisionnelle des travaux est de deux mois. Ceux-ci devraient être terminés avant les congés annuels des entreprises (août).

Cette évolution ne remet en cause ni l'esprit général du projet ni son économie générale.

Le coût des travaux et le montage financier s'établissent aujourd'hui comme suit :

| Désignation | estimation au 3/02/2010 | observations |
|---|-------------------------|------------------------|
| Aménagement : terrassements voirie, réseaux, enrobés.... | 181 555 | l'Ecoulanderie est VIC |
| Eclairage public | 36 283 | |
| Plantations / espaces verts | | |
| Divers | | |
| TOTAL HT | 217 837,50 | |
| TVA 19.6 % | 42 696,15 | |
| TOTAL TTC | 260 533,65 | |
| Honoraires (8%) | 17 427,00 | |
| divers (4%) | 8 713,50 | |
| TOTAL HT (hors travaux) | 26 140,50 | |
| TOTAL GENERAL HT | 243 978,00 | |
| TVA 19.6 % | 47 819,69 | |
| TOTAL GENERAL TTC | 291 797,69 | |
| Dépense subventionnée contractuelle | 156 512,00 | |
| Aide régionale prévisionnelle | 58 348,00 | |
| Enveloppe communautaire | 91 652,00 | |
| Budget prévisionnel total | 150 000,00 | |
| Voirie Rurale clé de répartition 2006 en % | | |
| Surenveloppe 5 années crédits VR | | |
| Surenveloppe solde crédits VR | -19 208,17 | |
| Crédits spécifiques "Voirie d'intérêt communautaire" | 104 300,00 | |
| BPT + surenveloppe + VIC | 235 091,83 | |
| estimation travaux | 243 978,00 | |
| Participation communale | 8 886,17 | |
| Communauté + participation communale | 243 978,00 | |
| Besoins de financement de la commune de Coutances | | |
| participation à Communauté | 8 886,17 | |
| travaux ss maîtrise d'ouvrage Commune | 62 297,00 | |
| TVA sur travx ss MO Commune | 12 210,21 | |
| Total du besoin de financement de la Commune | 83 393,38 | |

Ce montage est rigoureusement le même que pour les quatre premières communes.

Le dossier complet pourra être consulté auprès des services techniques de la Ville de Coutances.



Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver ce projet ainsi que le montage financier,
- d'autoriser monsieur le président à signer les marchés à passer avec les entreprises qui seront retenues par la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de Monsieur LEROUGE,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montage financier.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés à passer avec les entreprises qui seront retenues par la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Ainsi fait et délibéré.

N° 8 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE COMMUNE POUR LA PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DU VILLAGE DE L'ECOULANDERIE

La ville de Coutances souhaite procéder à des travaux d'amélioration des réseaux du village de l'Écoulanderie, parallèlement au projet d'aménagement réalisé dans le cadre du contrat de pôle intercommunal. Les deux chantiers étant concomitants et intervenant sur le même site, il est pertinent de constituer un groupement de commande.

L'intérêt du groupement de commande est simple : il permet de regrouper deux, trois voire plusieurs procédures d'appels d'offres en une seule. Cette procédure commune ne dispense pas les collectivités de devoir passer des marchés distincts.

Le groupement de commandes est défini par l'article 8 du code des marchés publics :

L'article 8.I 2° précise que "des groupements de commandes" peuvent être constitués par des collectivités territoriales.

Puis l'article 8.II précise qu'"une convention constitutive est signée par les membres du groupement. Elle définit les modalités de fonctionnement."

C'est l'objet de la présente délibération. Afin de permettre la mise en œuvre d'une telle procédure, il est proposé au conseil de communauté d'approuver les dispositions suivantes :

1/ Constitution d'un groupement :

Membres : * la communauté de communes du canton de Coutances
* la commune de Coutances

2/ Objet du Groupement :

Aménagement du village de l'Écoulanderie

3/ Coordination du groupement : Communauté de communes du canton de Coutances

4/ Modalité de fonctionnement : Le coordonnateur du groupement est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des entreprises. Le

coordonnateur du groupement signe le marché, le notifie, l'exécute au nom de l'ensemble des membres du groupement. Les frais de consultation (publicité, reprographie) engagés par le coordonnateur du groupement seront à sa seule charge.

5/ Modalités des procédures d'appel d'offres : appel d'offres ouvert

6/ Commission d'appel d'offres :

La commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur du groupement.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'autoriser monsieur le président à signer la convention constitutive du groupement,

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de Monsieur LEROUGE,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement.

Ainsi fait et délibéré.

N° 9 - ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

Dans sa séance du 4 novembre 2009, le conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence « réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics » à l'intercommunalité. Tous les conseils municipaux se sont prononcés favorablement sur ce transfert. Cette compétence a été transférée à la communauté de communes par arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2010.

Dans son article 45, la loi n°2005-102 du 11 février 2005 prévoit l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Ce plan est lancé à l'initiative du président de l'EPCI compétent en la matière.

Les modalités de réalisation de ce plan sont précisées par le décret n°2006-1957 du 21 décembre 2006, qui prévoit notamment que le plan doit être réalisé dans les trois ans suivant la date de parution du décret. Le plan précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus. Les associations représentatives des personnes handicapées et des commerçants peuvent être, sur leur demande, associées à l'élaboration de ce plan. La commission intercommunale d'accessibilité est informée de la décision d'élaborer ce plan. Le maire de chaque commune sera associé à l'élaboration de ce plan.

A l'issue de la consultation, il est proposé au conseil de retenir l'offre du groupement ACF / ACCESS CIBLE pour un montant de 14 939 € HT.

Il est donc proposé au conseil de :

- Décider de réaliser le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Autoriser monsieur le président à signer le marché correspondant.

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de Monsieur RIVEY,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

Ainsi fait et délibéré.

N° 10 -CONFIRMATION DE NOTRE ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT ET PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2010

Le Conseil de Communauté est appelé chaque année à confirmer l'adhésion de la Communauté au fonds de solidarité pour le logement.

En 2009, cette délibération a été approuvée à l'unanimité le 29 avril.

Concernant 2010, Il n'est pas apporté de nouvelles modifications au règlement intérieur comme ce fut le cas en 2009.

Mais il semblerait que ce nouveau règlement ait eu pour conséquence une augmentation sensible du nombre des demandes adressées au fonds.

Rappelons que le règlement intérieur du FSL ainsi que les imprimés de demande peuvent être consultés et téléchargés sur le site www.cg50.fr.

Pour la période 1^{er} janvier au 2 décembre 2009, l'activité du fonds de solidarité pour le logement a été la suivante:

| | | |
|--|---|------------------------|
| - nombre de ménages ayant sollicité une aide | : | 4 183 |
| - nombre d'aides accordées | : | 3 534 (2 356 en 2008). |
| - au titre de l'accès au logement: | | |
| prêts | : | 362 178,85 € |
| Subventions | : | 33 811,42 € |
| Cautionnement | : | 78 118 14 € |
| <u>Total</u> | : | 474 108,41 € |
| | | (339 799 € en 2008) |

- Au titre du maintien dans le logement:

Total : 1 194 359 €
(736 542 € en 2008)

Pour 2009, 260 personnes ont reçu un accord pour un accompagnement social individuel lié au logement (167 en 2008)

L'Etat, le Département, les communes et quelques EPCI mais aussi d'autres organismes (EDF,...) restent les financeurs du FSL.

La participations des communes et EPCI ne sont pas modifiées pour l'année 2010 (0,90 €/habitant).(inchangée depuis 2006)

Il est proposé au Conseil de Communauté de confirmer son adhésion au fonds de solidarité pour le logement.

Notre participation s'élèvera à 11 313,00€.

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de Madame BATAILLE,

- Après que Monsieur PERIER ait précisé que la hausse de la précarité, liée notamment à la crise, a entraîné une hausse du nombre de demande et qu'il est important que les communautés de communes financent ce fonds

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Confirme l'adhésion de la communauté de communes du canton de Coutances au fonds de solidarité logement.

Ainsi fait et délibéré.

N° 11 - CONFIRMATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE POUR L'ANNEE 2010

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a décentralisé aux départements, depuis le 1^{er} janvier 2005, la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD).

Le FAJD a pour objectif, par des aides individuelles financières et des actions collectives, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en difficulté, de les responsabiliser et de les aider à acquérir une autonomie sociale.

Ce fonds est financé depuis 1994 (date de mise en place dans la Manche) par le Conseil Général, l'Etat, la CAF, la MSA et les communes ou communautés de communes du département.

En 2009, les quatre comités locaux du F.A.J.D ont attribué environ 220 000 € d'aides individuelles correspondant à près d'un millier de dossiers selon la répartition suivante :

- ⇒ comité local d'Avranches : 163 dossiers pour 44 663,75 €
- ⇒ comité local de Cherbourg : 581 dossiers pour 111 872,39 €
- ⇒ comité local de Coutances : 132 dossiers pour 34 900,08 €
- ⇒ comité local de Saint Lô : 110 dossiers pour 27 823,01 €

Concernant les actions collectives, le F.A.J.D a octroyé de subventions pour :

- favoriser l'accès au logement des jeunes (subvention versée aux Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes) ;
- faciliter la mobilité des jeunes (financement de permis de conduire et de trajets d'une navette pour se rendre aux marées)
- faciliter l'accès au service de restauration des Foyers de Jeunes Travailleurs à moindre coût (Action Ticket Midi 50 – tarif réduit)

Il est proposé au Conseil de Communauté de confirmer notre adhésion au FAJD. La participation des collectivités est maintenue à 0,23 € par habitant (inchangé depuis 2003) soit une participation pour l'année de 2 891,10 €.

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de madame BATAILLE,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Confirme l'adhésion de la communauté de communes du canton de Coutances au FAJD.

Ainsi fait et délibéré.

N° 12 - FIXATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE DE L'ANNEE 2010

Avant la loi du 19 février 2007 qui a modifié le statut de la fonction publique territoriale, les quotas d'avancement de grade étaient fixés par un arrêté du Ministère de la Fonction Publique qui avait une valeur nationale.

Chaque grade avait un quota fixé unilatéralement. L'assiette des quotas correspondait à l'effectif des fonctionnaires relevant d'un grade, de plusieurs grades ou de l'intégralité du cadre d'emplois.

Ce dispositif a été abrogé par la loi du 19 février 2007 qui a modifié l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale. Les quotas applicables à tous les fonctionnaires pouvant être promus au titre de l'avancement de grade, sont désormais fixés par assemblée délibérante après avis du Comité Technique

Paritaire. Le quota s'applique à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour prétendre à l'avancement de grade.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi du 19 février 2007, le Comité Technique Paritaire sera consulté le 1^{er} mars prochain.

| grade d'avancement | nbre d'agents promouvables | taux d'avancement | avis CTP | date d'avis | date délibération |
|--|----------------------------|-------------------|----------|-------------|-------------------|
| Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | 4 | 100% | | 1-mars-10 | |
| Adjoint technique de 1 ^{ème} classe | 2 | 50% | | 1-mars-10 | |
| Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe | 3 | 70% | | 1-mars-10 | |

Sous réserve de ces avis, il sera proposé au Conseil de Communauté d'approuver ces propositions.

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de Monsieur LONGERON,

- Après que **Monsieur LONGERON** ait précisé que le CTP réuni le 1^{er} mars a donné un favorable pour chacune de ces propositions

- Après en avoir débattu comme suit :

- **Monsieur RIVEY** : Monsieur HELIE (absent) souhaite savoir pourquoi le taux n'est pas de 100% partout.

- **Monsieur le Président** : certaines personnes promouvables ne sont pas proposées à l'avancement de grade, notamment lorsqu'elles sont en arrêt maladie depuis quelques temps, lorsqu'elles ont obtenu une promotion récente par la réussite à un concours, lorsqu'elles ont peu d'ancienneté dans le grade.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les quotas d'avancement de grade suivant pour l'année 2010 :

| grade d'avancement | nbre d'agents promouvables | taux d'avancement | avis CTP | date d'avis | date délibération |
|--|----------------------------|-------------------|----------|-------------|-------------------|
| Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | 4 | 100% | | 1-mars-10 | |
| Adjoint technique de 1 ^{ème} classe | 2 | 50% | | 1-mars-10 | |
| Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe | 3 | 70% | | 1-mars-10 | |

Ainsi fait et délibéré.

N° 13 - TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNEE 2010

Le tableau des emplois est approuvé de une à trois fois par an par le conseil.

La première fois dans le budget primitif dont il constitue une annexe obligatoire.

La seconde voire troisième fois par délibération spécifique lorsqu'une modification du tableau est nécessaire (dernière délibération : 2 septembre 2009 pour la création d'un emploi d'attaché territorial).

Si cette année, nous détachons cette délibération du vote du budget, c'est pour ne pas bloquer l'examen d'avancements de grade. En effet, la Commission Administrative Paritaire n'examine pas des propositions d'avancement lorsque les "emplois budgétaires" n'existent pas. Le problème se pose cette année pour des advancements au grade d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

Globalement, ce tableau des emplois 2010 diffère peu du tableau des emplois 2009.

Les effectifs budgétaires sont de 111 au lieu de 115.

Les effectifs pourvus sont de 88 au lieu de 87.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le tableau ci-joint :

| Communauté de Communes du Canton de Coutances | | | | |
|---|-----------|-----------------------|-------------------|-----------|
| IV - ANNEXES | | | | IV |
| AUTRE ELEMENT D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/02/2010 | | | | C1 |
| Grade ou emplois | Catégorie | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont TNC |
| SECTEUR ADMINISTRATIF | | | | |
| . Attaché | A | 3 | 3 | |
| . Rédacteur | B | 3 | 2 | 1 |
| . Adjoint administratif principal 1ère classe | C | 1 | 1 | |
| . Adjoint administratif principal 2ème classe | C | 1 | 0 | |
| . Adjoint administratif de 1ère classe | C | 4 | 1 | |
| . Adjoint administratif de 2ème classe | C | 11 | 11 | 2 |
| Total (1) | | 23 | 18 | 3 |
| SECTEUR TECHNIQUE | | | | |
| . Agent de maîtrise principal | C | 1 | 0 | |
| . Agent de maîtrise | C | 2 | 2 | |
| . Adjoint technique Principal de 1ère classe | C | 1 | 0 | |
| . Adjoint technique principal de 2ème classe | C | 3 | 2 | |
| . Adjoint technique de 1ère classe | C | 4 | 3 | |
| . Adjoint technique de 2ème classe | C | 29 | 28 | 10 |
| Total (2) | | 40 | 35 | 10 |
| SECTEUR SOCIAL | | | | |
| . Agent spécialisé principal de 2ème cl des EM | C | 0 | 0 | |
| . Agent spécialisé de 1ère classe des EM | C | 12 | 8 | 1 |
| . Agent spécialisé de 2ème classe des EM | C | 0 | 0 | 0 |
| Total (3) | | 12 | 8 | 1 |
| SECTEUR SPORTIF | | | | |
| . Conseiller APS | A | 1 | 1 | |
| . Educateur APS hors classe | B | 2 | 2 | |
| . Educateur APS 1ère classe | B | 5 | 4 | |
| . Educateur APS 2ème classe | B | 5 | 3 | 2 |
| . Opérateur APS | C | 1 | 1 | |
| . Aide Opérateur APS | C | 1 | 0 | |
| Total (4) | | 15 | 11 | 2 |
| SECTEUR ANIMATION | | | | |
| . Animateur | B | 1 | 1 | |
| . Adjoint d'animation de 1ère classe | C | 1 | 0 | |
| . Adjoint d'animation de 2ème classe | C | 2 | 2 | 1 |
| Total (5) | | 4 | 3 | 1 |
| SECTEUR CULTUREL | | | | |
| . Bibliothécaire | A | 1 | 1 | |
| . Assistant qualifié de conservation hors-classe | B | 1 | 0 | |
| . Assistant qualifié de conservation 1ère classe | B | 1 | 1 | |
| . Assistant qualifié de conservation 2ème classe | B | 1 | 1 | |
| . Assistant de conservation 2ème classe | B | 2 | 1 | |
| . Adjoint du Patrimoine de 1ère classe | C | 5 | 2 | |
| . Adjoint du Patrimoine de 2ème classe | C | 4 | 4 | |
| Total (6) | | 15 | 10 | 0 |
| EMPLOIS NON CITES | | | | |
| <i>Emplois spécifiques</i> | | | | |
| . Animateur du patrimoine | A | 1 | 1 | |
| . Animateur culturel | A | 1 | 1 | |
| Total (11) | | 2 | 2 | 0 |
| TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+11) | | 111 | 87 | 17 |

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de Monsieur LONGERON,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré.

N° 14 - AIDE SOCIALE EN FAVEUR DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX ET DE LEURS FAMILLES : TAUX APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2010

Nos services ont eu connaissance récemment des taux retenus pour 2010 concernant les actions d'aide sociale que les collectivités peuvent engager au bénéfice de leur personnel.

Toutes les prestations sont revalorisées d'environ 0,70 % sauf la prestation repas revalorisée de 2,70 %. Le tableau des plafonds de ressources reste inchangé (plafond indiciaire).

Le tableau ci-dessous reproduit les tarifs proposés et applicables rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2010.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver ces tarifs.

| PRESTATIONS | TAUX JOURNALIER MOYEN | PLAFOND INDICIAIRE | NOMBRE DE JOURS MAXIMUM |
|--|----------------------------------|--------------------------|---|
| I - AIDE AUX PARENTS EN REPOS (séjours dans les établissements de repos ou de convalescence avec des enfants de moins de 5 ans) | 21,27 €/jour | - | 35 jours par an |
| II - SEJOURS D'ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS | | | |
| 1 - <u>EN CENTRES DE VACANCES AVEC HEBERGEMENT/COLONIES DE VACANCES</u> * enfants de moins de 13 ans * enfants de 13 à 18 ans | 6.82 €/jour 10.34 €/jour | INDICE BRUT ≤ 579 | 45 jours par an |
| 2 - <u>EN CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</u> (centres de loisirs agréés par le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports) | 4.93 €/jour 2.48 €/ ½ journée | | - |
| 3 - <u>EN CENTRES FAMILIAUX DE VACANCES (Maisons familiales et villages familiaux) ET EN GITES DE FRANCE (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour)</u> * pension complète en centre familial de vacances * autres formules de séjours et séjours en gîtes de France | 7.19 €/jour 6.82 €/jour | | 45 jours par an |
| 4 - <u>SEJOURS MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE EDUCATIF (CLASSES TRANSPLANTEES, DE DECOUVERTE, DE PATRIMOINE, ETC ...)</u> (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour) * séjours de 21 jours et plus * séjours au moins égale à 5 jours et inférieurs à 21 jours | 70.78 € (forfait) 3.36 €/jour | | - |
| 5 - <u>SEJOURS LINGUISTIQUES</u> (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour) * enfants de moins de 13 ans * enfants de 13 à 18 ans | 6,82 €/jour 10,34 €/jour | | 21 jours par an |
| III - MESURES CONCERNANT LES ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES | | | |
| 1 - <u>ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES DE MOINS DE 20 ANS</u> | 148.85 €/mois | | jusqu'au terme du moins des 20 ans de l'enfant |
| 2 - <u>SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES SPECIALISES POUR HANDICAPES (PAS DE CONDITION D'AGE)</u> | 19.48 €/jour | | 45 jours/an |
| 3 - <u>ALLOCATION SPECIALE POUR ENFANTS ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU D'UNE INFIRMITE ET POURSUIVANT DES ETUDES OU EN APPRENTISSAGE AU-DELA DE 20 ANS ET JUSQU'A 27 ANS</u> | 116.76 €/mois | | Dès l'âge de 20 ans jusqu'au terme du mois des 27 ans de l'enfant |
| IV - RESTAURATION DU PERSONNEL | 1.14 € par repas | Indice Brut ≤ 548 | - |

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de monsieur GAUNELLE,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les tarifs présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré.

**N° 15 – RENOUELEMENT PROJET « COMPOSTEURS DE JARDIN » :
APPROBATION DU PROJET, AUTORISATION DE SIGNER LA COMMANDE,
FIXATION DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES, DEMANDE DE SUBVENTION.**

Au printemps 2009, la communauté de commune a fait l'acquisition de 300 composteurs individuels de jardin qu'elle a ensuite déployés auprès de foyers volontaires du canton.

Les 300 composteurs ayant trouvé preneur et les services ayant recensé environ 80 nouvelles demandes il est proposé au conseil communautaire de renouveler l'opération à hauteur de 100 composteurs pour le printemps 2010. Le but de ces campagnes reste à terme la réduction du volume des déchets verts collectés à la déchetterie de Gratot.

Les modalités de l'opération sont inchangées à savoir : déploiement de ces composteurs auprès de foyers volontaires moyennant une participation des bénéficiaires ainsi que la signature d'une convention définissant leurs engagements.

La répartition des cent composteurs serait la suivante :

600 litres : 50 unités

900 litres : 50 unités

Après consultation, les composteurs « Thermo King » de Beauvais Diffusion distribués l'an passé nous sont proposés par son distributeur au prix de 2009, soit une proposition à 7 026,50 euros TTC.

Il est à noter par ailleurs qu'il ressort de l'enquête satisfaction réalisée que ce composteur ne pose pas de difficultés à l'usage. 86 % des personnes interrogées s'estiment entièrement satisfaites.

Participation des particuliers

Concernant la participation des bénéficiaires, il est proposé de la maintenir à la hauteur des participations de l'an passé soit :

- 20 € pour un 600 l

- 30 € pour un 900 l

(environ 35 % du prix TTC d'un composteur.)

Délibération

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver cette nouvelle opération d'acquisitions et mises à disposition de composteurs individuels de jardin.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la lettre de commande à passer à la Société Beauvais Diffusion.

- de fixer la participation des familles bénéficiaires à :

* 20 € pour un 600 l

* 30 € pour un 900 l

- de préciser qu'il s'agit d'une participation non remboursable acquise définitivement pour la Communauté (différence avec une caution).

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à passer avec les familles.

- de solliciter une subvention auprès de l'ADEME.

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de Monsieur RIVEY,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve cette nouvelle opération d'acquisitions et mises à disposition de composteurs individuels de jardin.

- autorise Monsieur le Président à signer la lettre de commande à passer à la société Beauvais Diffusion.

- fixe la participation des familles bénéficiaires à :

* 20 € pour un 600 l

* 30 € pour un 900 l

- précise qu'il s'agit d'une participation non remboursable acquise définitivement pour la Communauté (différence avec une caution).

- autorise monsieur le président à signer les conventions à passer avec les familles.

- sollicite une subvention auprès de l'ADEME.

Ainsi fait et délibéré.

N° 16 - SERVICE DE REPAS A DOMICILE : ACTUALISATION DES TARIFS

Les tarifs du service de repas à domicile n'ont pas été modifiés depuis le 1^{er} mars 2008.

Ces tarifs sont actuellement les suivants :

| Tranches de revenu | Prix du Repas |
|---------------------------|----------------------|
| - 700 € | 5,00 € |
| + 700 – 1 050 € | 6,00 € |
| + 1 050 € | 8,00 € |

Ces tarifs étant habituellement actualisés chaque année, il est proposé au Conseil de Communauté de fixer comme suit les nouvelles tranches de revenus et le prix du repas qui seront applicables à partir du 1^{er} avril 2010 :

| Tranches de revenu | Prix du repas |
|---------------------------|----------------------|
| - 725 € | 5,20 € |
| + 725 – 1080 € | 6,20 € |
| + 1080 € | 8,20 € |

Information : Après un record à 7 587 repas en 2008, le service a confirmé son succès mais surtout son utilité en 2009 avec un nouveau record à 7 592 repas.

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de monsieur GAUNELLE,

Monsieur GRANDIN regrette que l'augmentation soit uniforme pour les trois tranches de revenus, et aurait préféré une augmentation proportionnelle.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, monsieur GRANDIN s'abstenant

- Approuve les tarifs présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré.

N° 17 – MODIFICATION D'UN TEMPS DE TRAVAIL A TEMPS NON COMPLET

Madame Laure LETETREL assure depuis de nombreuses années l'entretien de la Médiathèque. Cet entretien est complété par un deuxième agent.

En novembre 2009 suite à un départ en retraite, l'organisation des entretiens de la médiathèque et de l'Hôtel de Ville a été revue.

Le second agent mentionné ci-dessus a quitté la médiathèque pour rejoindre l'Hôtel de Ville.

Si le temps global d'entretien a diminué, il a par contre été nécessaire d'augmenter le temps de travail de Mme LETETREL.

Celui-ci est passé de 17,50 heures à 19 heures par semaine.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver cette modification d'un temps de travail à temps non complet.

NDLR : cette réorganisation a été soumise à l'avis du CTP le 12 octobre 2009.

Le Conseil de Communauté,

- Après l'exposé de madame LEDUC,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la modification du temps de travail à temps non complet de 17,50 heures à 19 heures par semaine.

Ainsi fait et délibéré.

Questions diverses

Remerciement :

Monsieur le président donne lecture d'une lettre de remerciement de Tri tout solidaire suite à l'octroi d'une subvention de 500 €.

Invitation :

Monsieur VAUGEOIS invite les membres du conseil aux concerts donnés par Cosedia Cantabile les 19 mars à 20h30 à Camberton et 20 mars à 20h30 à Courcy.

Réforme territoriale :

Monsieur GRANDIN demande ce qu'il en est des réflexions sur le rapprochement de communautés de communes.

Monsieur le président indique que des réflexions sont en cours, notamment au sein du pays, mais qu'elles sont pour le moment mises en veille dans l'attente des élections régionales et dans l'attente du vote définitif de la loi qui doit intervenir en juin 2010.

Monsieur GRANDIN indique que la 4C dispose de nombreuses compétences, ce qui est un bien, mais le mariage avec des communautés ayant peu de compétences risque d'être difficile.

Monsieur VALLEE estime qu'il ne faut pas de trop grosses structures qui sont dispendieuses et nuisent à la proximité.

Réflexions sur les économies de fonctionnement

Monsieur VAUGEOIS présente les pistes de réflexion pour des économies dans le domaine de l'éducation, monsieur PERIER pour celles dans le domaine sportif et monsieur LONGERON pour celles liées au tourisme.

Ainsi fait et délibéré.
